



# Le Rusé

Journal impertinent, insolent, humoristique

Dec 2010  
N° 109

Rassemblement  
Unitaire  
Social  
Ecologique

## Edito

Noël, synonyme de bonheur en famille, de festivités, de moments partagés. Sauf pour les plus isolés d'entre nous qui n'auront pas cette chance. Sauf pour les sans-papiers de Calais qui passeront sans doute cette nuit-là à tenter une ultime fois le grand passage vers leur eldorado tant désiré. Sauf pour Florence Cassez qui s'apprête à passer son 5<sup>e</sup> Noël dans sa prison mexicaine. La nordiste, suspectée, faut-il le rappeler, de complicité d'enlèvement par la justice mexicaine et condamnée à 60 ans de prison par la même justice, devait être fixée sur son sort le 9 décembre. C'est ce jour-là que l'amparo, dernier recours possible (équivalent de notre pourvoi en cassation) devait être examiné. Finalement il ne le sera qu'en janvier. « *Un report qui pourrait être un heureux présage,* » pour Franck Berton, l'un de ses avocats. Il signifierait en effet que les magistrats ont décidé de prendre tout le temps nécessaire pour étudier l'énorme dossier. C'est tout ce que l'on souhaite. En attendant on ne peut qu'avoir une pensée émue pour cette jeune femme enfermée depuis 5 longues années loin des siens, mais également pour sa famille dont la peine est, on l'imagine, immense. Pour eux comme pour beaucoup d'autres, ce Noël-là n'aura pas la saveur qu'il devrait. Pour eux, comme pour tous les autres, ayons une pensée...



## DOSSIER

### KFC : les dessous d'une entreprise made in USA

Dès le mois d'avril 2010, la presse locale relayait, en des termes élogieux l'arrivée de KFC (Kentucky Fried Chicken) sur la zone du Chemin Vert face à Jardiland. L'ouverture qui devrait être effective en février prochain avec une quarantaine d'emplois (précaires) à la clef était à l'époque une « *excellente nouvelle* » pour Nathalie Keuroglanian-Bouchart qui, selon le quotidien, entendait « *redonner espoir au Calaisien* ».

Elle avait en effet déclaré que « *l'idée de faire venir un tel spécialiste de la restauration rapide m'est venue lors de l'inauguration du restaurant de Béthune (curieux, les élus UMP seraient-ils, de manière privilégiée, invités aux inaugurations de KFC !). C'est là que j'ai rencontré les personnes à qui il fallait parler.* » (les magnats, les pontes, bref probablement les mécènes de l'UMP).

#### Lorsque l'on gratte le vernis, on découvre très vite les vices cachés

Malheureusement, à l'instar de la plupart des entreprises américaines (Disney, Molex, 3M, MC Donald, Reebok, etc..) lorsque l'on gratte quelque peu le vernis, on découvre très vite les vices cachés. KFC ne déroge pas à la règle et tout n'est pas rose (la couleur favorite de Nathalie) dans l'univers du poulet frit, bien loin de ressembler au monde merveilleux des « bisounours », comme nous proposons de vous le faire découvrir (nous vous communiquons les liens internet à l'appui de ce que nous affirmons afin que vous puissiez vous forger votre propre opinion).

KFC est une entreprise américaine basée dans le

Kentucky, elle est la filiale du groupe Yum! Brands, Inc (Pizza Hut, Taco Bell, Long John Silver's, A&W toutes des entreprises de restauration rapide), elle a fait toute sa « réputation » sur ses recettes à base de poulet. Justement sur le sujet, son Directeur du développement et de la franchise en visite à Calais affirmait : « *Nos poulets viennent principalement de l'entreprise Doux à Chateaulin, mais nous avons d'autres fournisseurs aux Pays-Bas, en République Tchèque, et en Pologne. Cette diversité des sources d'approvisionnement nous permet d'être réactifs en cas d'embargo par exemple* » (à moins qu'il ne pense que la France puisse être mise un jour au ban des nations, le mot embargo, ici, veut certainement dire « grève »).

#### Elevage et abattage non-éthiques des volailles

Or, justement l'utilisation de l'ingrédient principal des recettes de KFC fait débat depuis de nombreuses années dans le monde. Ainsi en 2003, la PETA une organisation américaine de protection des animaux appela à boycotter l'enseigne pour acte de barbarie. En effet, une vidéo mise en ligne par l'association montre les conditions dans lesquelles les poulets sont élevés, entassés dans de vastes hangars, gavés à grands coups de médicaments, les pattes et les ailes brisées sous leur propre poids. A l'abattage, ils sont ensuite égorgés puis encore conscients ébouillantés, les poussins ont le bec sectionné ce qui entraîne d'atroces douleurs qui causent l'agonie d'un certain nombre d'entre eux. (<http://action.petafrance.com/ea-campaign/clientcampaign.do>)

Suite P3

## En bref... En bref... En bref... En bref... En bref... En

### Tous égaux ?

Quelques mois en arrière nous avons eu droit, de la part de la municipalité et de son journal préféré, à une campagne visant à stigmatiser le collage dit « sauvage » d'affiches politiques en ville. A l'époque, on nous l'avait fait : effet de manches. Plainte, tribunal, on verrait ce qu'on verrait. T'as vu quelque chose toi Marcel ? Nous non plus ! Sur le fond, si l'on peut admettre que le collage d'affiches sur des endroits inappropriés est peu esthétique et est à certains moments dérangeant, il faut aussi faire remarquer qu'il est parfois indispensable à l'existence de la démocratie. En effets, certains organes de presses ont tellement une interprétation des mots « droits d'expression » restrictive, que ceux qui veulent pouvoir développer leurs idées sont contraints de... Par

contre, qu'en est-il de toutes ces affiches qui fleurissent agrafées autour de lampadaires. Marque automobile, discount de matériels hifi, vente de... La mairie aurait-elle, une vision de l'affichage à géométrie variable ? Nul doute que l'adjoint compétent ne manquera pas de réagir rapidement en cette période préélectorale, cela lui permettra d'avoir sa photo dans le journal.

### L'heure, c'est l'heure

Ce samedi était prévu à 17 h 30 le premier spectacle en lumière sur le théâtre et un certain nombre de Calaisiens avaient fait le déplacement. Seul problème, sur l'agenda de madame le maire, la manifestation était programmée pour... 18 h 30. Que croyez-vous qu'il arriva ? « Eh ben , y s'ont attendus (et din l' froid encore) que l'chef il arrive. Pour les excuses y rappasserons. »

## On le note



Le collectif C'SUR est plus que jamais à la recherche de bénévoles mais aussi de vêtements, linge de toilette, nourriture non périssable, produits d'hygiène... Les dons sont à déposer tous les mercredis de 14 h à 16 h 30, le samedi 18 décembre de 10 h à 12 h au local du vestiaire de C'SUR, 1 ter rue de Croy (en face de la Poste de Calais-Nord).

## Le saviez-vous ?



Ce mercredi 8 décembre a lieu le conseil municipal, dernier de l'année. Comme d'habitude on ne peut que vous encourager à venir y jeter un coup d'œil par vous-même.

Ça se passe ce mercredi, à l'hôtel de ville, à partir de 18 h 30.

## Chez SeaFrance les drames sont forcément personnels

« Le syndicat CFDT instrumentalise-t-il des drames personnels ? ». La question est posée en titre dans le journal de Natacha du jeudi 2 décembre. Plus qu'une question, une mise en cause. Le syndicat se servirait des drames récents (un suicide sur le lieu de travail et une cirse cardiaque) pour attaquer la direction, qui, bien entendu, n'a rien à se reprocher. Bizarrement lorsque de tels drames interviennent chez France Telecom par exemple, et que les syndicats élèvent la voix pour dénoncer une organisation désastreuse, des conditions de travail catastrophiques pour la santé des salariés, une pression constante... C'est normal. Mieux les syndicats font alors leur boulot. Et la direction de France Télécom est mise en cause, une enquête est lancée, bref, on s'indigne.

A SeaFrance, c'est tout le contraire. Quand de pareils drames arrivent et qu'ils sont dénoncés, ils n'ont forcément rien à voir avec le travail mais sont uniquement liés à la vie personnel du salarié ou à des problèmes de santé totalement étrangers à l'entreprise. Peut-être est-ce le cas. Nous n'en savons rien. Pas plus que le journaliste qui, à preuve du contraire, n'est pas médecin. Pourtant, quand le syndicat veut, à travers ces drames, dénoncer des conditions de travail dans l'entreprise, depuis le plan de redressement, et pourquoi pas déclencher une enquête, l'article fortement orienté, tend à faire croire aux lecteurs que le syndicat

« instrumentalise » et qu'il cherche juste à nuire à cette pauvre direction de SeaFrance (une habitude au Nord Littoto, qui on a pu le remarquer, aime beaucoup la direction mais pas beaucoup le syndicat majoritaire...).

C'est d'autant plus regrettable que cet article semble méconnaître la réalité du travail chez SeaFrance depuis quelques temps. Il suffit pourtant de discuter avec des salariés de l'entreprise pour comprendre qu'il y a comme un malaise. Qu'entend-on par exemple ? Que, suite aux licenciements engendrés par le plan de redressement, il n'y a plus assez de personnel pour faire « tourner » les bateaux. Que, de ce fait, la direction a déjà été obligée de réembaucher des ex-SeaFrance en CDD (qui ont bien sûr perdu leur ancienneté, leurs primes... La direction elle y a gagné des personnels qui connaissent le boulot mais qu'ils peuvent payer moins cher. Banco !). Que la pression est constante... Dommage vraiment que cet aspect des choses n'intéresse pas les journalistes. Il y a des salariés qui, sous couvert d'anonymat (rapport à la pression dont on vient de parler...) auraient des choses à raconter... Y compris sur le fait que, effectivement il y avait des « trafics » sur les bateaux, que ça durait depuis des années, et que tout le monde était au courant, y compris dans les hautes sphères, mais que bizarrement la direction n'a jamais rien fait. Pourquoi ?...

## Si c'est Nicolas qui l'a demandé...

Ce n'est pas un scoop puisqu'on vous l'avait déjà annoncé, mais le journal de Natacha a tout de même consacré 1/2 page à la nouvelle dans son édition de samedi 4 décembre. Figurez-vous que Natacha Bouchart entre en lice pour les sénatoriales. « Si j'ai accepté la proposition, c'est pour le territoire, pas pour des ambitions personnelles. D'ailleurs financièrement, cela ne me rapportera rien... Je suis écrivain... » Ben voyons, « si tu crois celle-là, t'en croira d'autres ». Celle qui a mené campagne avec ses amis à l'occasion des élections municipales sur le thème : un élu disponible, ajoutant à chaque fois qu'elle en avait l'occasion que Jacky Hénin n'était jamais là, qu'il cumulait les postes, faisant circuler partout l'information que ses revenus cumulés dépassaient les 10 000 euros (ce qui pour un COCO...).

Evidemment pour elle, il en sera tout autrement. Cette grande élue méritante applique le principe simple du : « faites ce que je dis, pas ce que je fais ».

Ainsi Bruxelles situé à 200 Km de Calais, serait plus loin que Paris situé elle à 280 km ? Ainsi les rémunérations, pour elle, seraient encadrées par la loi, alors qu'elles ne l'auraient pas été pour son prédécesseur ? Ainsi, d'ajouter une fonction nationale nécessitant un temps certain hors du territoire local, rendrait madame Bouchart plus disponible qu'elle ne l'est actuellement, elle qui ne reçoit que bien peu de monde ?

Plus simplement, sur cette question comme sur d'autres, madame le Maire aura pris les Calaisiens pour des imbéciles et il n'y aura probablement que quelques pisse-copies peu scrupuleux pour prétendre le contraire. A ceux qui s'impatientent, rappelez-vous que lorsque l'on crache en l'air cela finit toujours par retomber.

### Explications pratiques

Rappelons aux Calaisiens qui seraient trompés par les paroles de Natacha Bouchart, qu'être écrivain signifie qu'elle ne peut toucher elle-même plus de 8 000 €

par mois. En revanche la loi autorise l'élu écrivain à faire verser le « surplus » à un conseiller ou un adjoint de son choix dans le cas où l'élu choisit de porter l'écritement sur ses indemnités municipales. Concrètement, avec ses mandats de maire, conseillère régionale, vice-présidente de la CAC, elle touche déjà plus de 8 000 euros. L'excédent est donc versé à un adjoint de ses amis, par exemple la grande Mumu, qui en fait ce qu'elle veut. Avec le mandat de sénateur, il en sera de même (en plus important : l'indemnité de conseiller régional étant bien inférieure à l'indemnité d'un sénateur). Elle aura beau être écrivain, le surplus viendra gonfler un peu plus le bas de laine de... Ben oui, elle n'est pas philanthrope, ça se saurait.

### Courageuse mais pas téméraire

Comment est-on élu(e) sénateur ? Ce sont les grands électeurs (maires, adjoints, conseillers municipaux, régionaux, généraux, députés) qui élisent des gens placés sur une liste. Autrement dit, plus on est haut dans la liste, plus on est sûr d'avoir le poste. Aucun danger à l'horizon. Rien à voir avec des élections législatives par exemple, où ce sont les citoyens qui votent. Là, c'est beaucoup plus risqué. Être élu d'accord, mais uniquement si c'est sans risque de défaite... Pas folle Natacha...

### Assurance tout risque

Les mauvaises langues prétendent que Natacha s'assure pour l'avenir. Les Calaisiens lui renvoyant déjà des messages désagréables, elle a fait agir ses parains CD et JPD, pour obtenir, pour le cas où... un boulot pénard et pas trop mal payé. Pour sa part elle agirait de même pour celui que l'on appelle ti Claude en lui cherchant pour dans pas longtemps un nouveau gagne pain. Ben quoi à 67 ans, il n'est pas usé et peut encore rendre quelques menus services.

## Ça m'gratte

### Fou de communication

A de nombreuses reprises déjà, nous avons été destinataire d'infos concernant l'explosion du forfait téléphonique de monsieur l'actuel directeur du CCAS et probable futur directeur de l'OPHLM (si l'on en croit les bruits qui courent). Des informations qui avancent que même à l'occasion de déplacements privés (en Chine par exemple), le directeur aurait usé et abusé du portable. Si les faits sont fondés, le montant des factures se situerait aux alentours de 1300 à 1400 euros par mois. Là franchement on s'interroge et on interroge, les amis, les relations, pour connaître le montant de leurs factures. Jacky Hénin, député au Parlement européen, 77 euros de forfait mensuel, X, responsable d'une grosse fédération de parti politique : 85 euros de moyenne mensuelle. Y, responsable d'entreprise 100 euros mensuels... Mais comment est-ce donc possible d'atteindre des sommes dépassant les 1000 euros ? Peut-être avec de nombreux appels en provenance et vers l'étranger ? C'est possible, mais à preuve du contraire les foyers du CCAS sont sur le territoire Français et aucun des fournisseurs ne se trouve hors d'Europe ! Alors ? Pourvu que monsieur le Directeur ne soit pas obligé... non ce serait inhumain... de faire l'a... au téléphone ? Ce serait étonnant, d'autant plus étonnant que monsieur a recruté sa bonne amie au CCAS de Calais (évidemment). A moins d'infos plus précises on n'en saura pas plus. Tout au plus pourra-t-on vous dire qu'il semble bien que notre homme soit : « fou de communication ».

### Ils l'ont dit

Paru dans La Voix du Nord du jeudi 2 décembre sous le titre « La fête est finie » : « Dans le dernier numéro de Sillage, le bulletin d'information du Channel, scène nationale, une brève semble confirmer ce que l'on pressentait : « les Feux d'Hiver 2011, c'est, sauf miracle, déjà rapé. » Donc, on récapitule, pas de Jours de fête en 2010, pas de Feux d'hiver en 2011. Il n'y a pas à dire, Calais ça change vraiment. » No comment...

## Le dessin

Tout est dans la façon de dire les choses... Notre dessinateur Babouse l'a bien compris...



## DOSSIER (suite)

# KFC : les dessous d'une entreprise made in USA

[ea.client.id=45&ea.campaign.id=2104.](#))

(attention les images peuvent choquer). Nathalie qui aime tant les animaux appréciera certainement les principes de ses nouveaux amis comme il est plus que probable qu'« elle ferme les yeux » sur la situation.

### Malgré les affirmations de l'enseigne, les musulmans doutent que le poulet servi chez KFC soit « halal »

En France, les poulets achetés par KFC à l'entreprise Doux, sont tués par une vrille mécanique (comment sont tués les poulets dans les autres pays cités ?) et ne sont pas tués à la main. Or pour être halal, le poulet doit être abattu manuellement, par un musulman tout en prononçant une phrase rituelle. Ce qui soulève une autre controverse, car KFC affirme que son poulet est entièrement « halal », mais de nombreux éléments font douter les clients de confession musulmane. L'un de ces éléments est la censure en octobre par la chaîne de télévision M6 (sous la pression, la direction de la chaîne a été contrainte de retirer son sujet, preuve une nouvelle fois que la liberté de la presse pèse bien peu face aux intérêts financiers), d'un documentaire de « zone interdite » qui démontrait que les poulets n'étaient pas abattus selon le rite musulman. Et même si un certificat est produit dans les restaurants (quand il est demandé par le client) par l'entreprise Doux, rien ne permet d'affirmer que le poulet servi est bien conforme aux usages de l'Islam. Car cette usine d'abattage est impossible à visiter et en entretenant le secret, l'entreprise ne fait rien pour lever le doute qui pèse sur KFC. Même si M6 a retiré son documentaire, vous pouvez néanmoins encore le consulter en suivant ce lien : <http://www.keek.fr/article/614-mcdo-kfc-telerama-ressort-le-reportage-censure>

### Conditions sanitaires : de nombreux incidents à travers le monde

En octobre 2009, les 14 fast food de l'enseigne implantés sur l'île Maurice sont contraints de fermer leurs portes par le Ministère de la Santé, suite à la découverte, lors d'inspections sanitaires dans les restaurants à travers l'île, d'étiquetages non-conformes à la législation sur l'alimentation. Ainsi, les enquêteurs ont découvert des dates de péremption dépassées sur l'emballage de certains produits dont le poulet, la farine, les boissons gazeuses. Pire, des analyses effectuées sur le poulet d'un des restaurants ont démontré la présence de salmonelle, bactérie potentiellement dangereuse pour l'homme.

Ceci n'est pas un cas isolé, car les normes d'hygiène de KFC ont ailleurs également été pointées du doigt. Ainsi, le 26 février 2007, un KFC-Taco Bell de Greenwich Village a été fermé par l'inspection sanitaire de la ville de New York, suite à

l'invasion du KFC par une colonie de rats. Une vidéo réalisée trois jours plus tôt montrait une douzaine de rongeurs traversant le fast-food, grimant sur les chaises ou les rehausseurs pour bébés :

<http://www.consumerismcommentary.com/great-news-footage-of-rats-in-new-york-kfctaco-bell/>. À Kansas City, dans le Missouri, un KFC a dû fermer après que les autorités ont recensé des violations au Code de la Santé : poulet cru et autres aliments détenus à 18°, glacière au fonctionnement défectueux. En Afrique du Sud, c'est un couple qui a eu la surprise de constater des vers de terre rampant dans leurs pains. Au



Texas, une famille a aperçu des cafards dans leur fast-food. Le proprio a été contraint d'offrir \$ 5 000 de dommages, mais la famille a refusé. Au Colorado, deux enfants ont été contaminés par de la salmonelle, après avoir consommé KFC, en janvier 2002. L'un des gosses a été hospitalisé pour déshydratation. Les parents ont poursuivi KFC en justice. À Belfast, en Irlande du Nord, une unité KFC a été contrainte de verser £ 12 000 d'indemnités après avoir servi du poulet cru. Au Pays de Galles, KFC a été condamné à verser £ 24 000 d'amende pour manque d'hygiène. Les inspecteurs ont relevé des produits crus en manutention dans un panier contenant des produits cuits. **Le moins que l'on puisse dire c'est que lorsque dans de précédentes éditions, nous décrivions KFC comme le « Temple de la mal bouffe », nous étions encore loin du compte !**

### Traitement abusif des salariés !

Comme une grande partie des enseignes de restauration rapide, KFC emploie majoritairement des jeunes non qualifiés rémunérés au salaire minimum. Avec la complicité dans les lieux d'implantation du Pôle Emploi, KFC impose des sous-postes à temps partiels de 15 à 20 h. Lorsque l'on parcourt le descriptif de poste de KFC des « employés polyvalents » (accueil de la clientèle, prise de commande, service et nettoyage) on s'aperçoit que le profil correspond à la convention collective de l'hôtellerie-restauration pour un

plein temps à 1028 € net. Or les employés polyvalents de KFC perçoivent 440 € mensuels pour 15 heures de travail/ semaine.

De plus, l'enseigne KFC comme la majorité de ses congénères américains, s'assoie complètement sur la législation du travail du pays qu'elle colonise. Ainsi, elle n'hésite pas à avoir recours de façon abusive aux CDD (*art. L1242-1 du Code du Travail : Le CDD quel que soit son motif ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise*). Or, si l'on prend l'exemple du restaurant de Lorient, ce n'est pas moins de 34% des salariés qui possèdent un contrat CDD.

Pourtant, KFC veut se donner une image « d'employeur citoyen » ou la « promotion interne » est la règle et la « diversité, une richesse ». En réalité, compte-tenu des conditions de travail et de rémunérations les salariés restent 3 à 4 ans maximum dans la « boîte » et les restaurants sont régulièrement en grève pour dénoncer la culture d'entreprise qui repose uniquement sur le profit à n'importe quel prix (au mépris du consommateur, des confessions religieuses, des salariés et de la Loi). <http://eco.rue89.com/2010/01/23/chez-kfc-un-conflit-social-sur-le-point-de-degenerer-135157>

### A Calais, KFC postule à une subvention pour chaque poste créé

Cerise sur le gâteau, l'entreprise américaine vient de signer une convention avec la Ville de Calais, afin d'« optimiser » son recrutement. Et elle postule pour obtenir une subvention auprès de l'Agence de Promotion du Calaisis à hauteur de 57 000 € pour 38 emplois payés à moins de 500 € mensuel. C'était bien la peine, de refuser les 70 emplois à 2000 € en moyenne d'Eras Métal (100 emplois supplémentaires à moyen terme) et par la même, claquer la porte au nez des industriels qui auraient souhaité s'installer à Calais, ou encore de retoquer un projet de restauration calaisien (avec de la vraie nourriture) à l'endroit même où KFC va s'installer.

Mais voilà, Nathalie voulait « son » sulfureux KFC et qu'importe si ce qu'on y mange soit nocif pour la santé, le client soit grugé, que les règles de confession religieuses soient bafouées, que la législation française soit piétinée, les salariés soient sous payés, précarisés et corvéables à souhait... Mais on peut quand même s'inquiéter quant à la prochaine entreprise qu'elle ira « nous chercher avec les dents », elle pourrait bien s'appeler « Al Capone Corporation ».

Quoique... si elle devient une habituée de son temple de la mal bouffe, elle risque bien de nous choper le scorbut et on n'attrape plus grand-chose avec des quenottes déchaussées !